

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la réponse à l'interpellation INT25.08 déposée le 5 juin 2025 par Monsieur le Conseiller communal Ruben Ramchurn intitulée « Pénurie d'infrastructures sportives à Yverdon : quel avenir pour nos jeunes sportifs ? »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de la séance du Conseil communal du 5 juin 2025, Monsieur le Conseiller communal Ruben Ramchurn a déposé une interpellation intitulée « *Pénurie d'infrastructures sportives à Yverdon : quel avenir pour nos jeunes sportifs ?* » (INT25.08). Le texte complet de cette interpellation, à laquelle la Municipalité a jugé judicieux de répondre par écrit, figure en annexe à la présente communication.

Plusieurs questions sont posées à la Municipalité, auxquelles elle donne les réponses suivantes.

- 1. Quelles sont les raisons concrètes de cette pénurie d'infrastructures ? Est-ce un problème de terrain, de planification, de priorisation politique ou d'entretien ? Ou est-ce que certains sports ont beaucoup plus de succès qu'avant ?*

La pénurie d'infrastructures sportives n'est pas un phénomène propre à Yverdon-les-Bains, mais un constat partagé par la grande majorité des communes d'une certaine importance. Ce problème est clairement multifactoriel.

D'une part, la progression démographique engendre mécaniquement une pression accrue sur les installations existantes. Par ailleurs, la diversification des pratiques sportives, avec l'apparition ou la montée en puissance de disciplines plus récentes, complexifie la gestion des infrastructures, tout comme la diversité croissante des profils de membres au sein des clubs. Dans certains sports, on observe aussi une hausse significative du volume d'entraînements, notamment en lien avec la professionnalisation de certaines structures ou la montée de niveau des équipes, en particulier chez les juniors.

À Yverdon-les-Bains, le sport associatif est bien développé - ce dont la Municipalité se réjouit - et le nombre de membres au sein des clubs avec un mouvement juniors est stable, voire en progression dans certains sports. Toutefois, cette dynamique positive entraîne une saturation sur certaines installations, qui oblige la Ville à rechercher activement des solutions.

Dans le cas mentionné dans l'interpellation, il s'agit précisément d'une structure en voie de professionnalisation au stade municipal. Le passage à des ligues plus exigeantes entraîne une augmentation des besoins, en particulier en termes de créneaux horaires et de qualité des installations. Une équipe élite n'a, en effet, pas les mêmes besoins qu'une équipe de niveau amateur. La reconnaissance obtenue par Yverdon Sport pour ses structures formatrices masculines et féminines est une excellente nouvelle à long terme, mais elle engendre aussi, à court terme, une pression accrue sur les infrastructures existantes.

Ainsi, la question n'est pas uniquement une problématique de terrain ou de planification, mais bien une conjonction de facteurs liés à l'évolution démographique, sportive et structurelle.

2. *Combien d'enfants yverdonnois sont actuellement sur liste d'attente ou risquent de ne pas pouvoir jouer dans leur club local ? Disposez-vous de chiffres précis ? Pour le football, mais également pour les autres sports.*

Dans le but de disposer d'éléments objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive, le Service des sports et de l'activité physique a rédigé un concept d'évaluation de la politique sportive yverdonnoise basé sur un modèle d'impact. Ce concept liste les outils à sa disposition pour obtenir des statistiques quant à la satisfaction des prestations publiques en matière de sport et d'activité physique et établir un lien causal entre les réalisations administratives du service et les effets souhaités sur la population. À ce jour, les données à sa disposition sont les suivantes : nombre d'entrées et de locations sur les infrastructures sportives publiques, fréquentation des programmes d'activité physique organisés par le service et ses partenaires, utilisation des casiers connectés de type BoxUp, participation aux événements sportifs organisés par le service, nombre de bénévoles pour les événements du service et statistiques sur les missions concernées, données anonymisées de perception de santé par la plateforme Urbasan, statistiques d'impact communication via les réseaux sociaux et la newsletter du service. À cela, il faut ajouter les données fournies par les clubs en vue d'obtenir des subventions, via la plateforme Dootix. A cela s'ajoutent les informations sur les soutiens ponctuels (manifestations, camps, aides pour du matériel et de l'équipement, fonds sport-santé), et les informations permettant de calculer les subventions annuelles : nombre de membres, d'équipes, répartition par âge (juniors-actifs) et sexe, nombre de coaches et expert-es J+S, nombre de manifestations organisées par années.

De manière générale, le sport associatif à Yverdon-les-Bains est bien implanté et affiche une stabilité dans le temps. On observe une légère hausse du nombre de membres en 2023 (+1,8 %) au sein des structures proposant des activités pour les juniors, suivie d'un léger recul en 2024 (-3,3 %). Ces variations récentes ne permettent toutefois pas de dégager de tendance claire.

Il est également à relever que les clubs yverdonnois affichent, pour la plupart, une meilleure parité hommes-femmes que la moyenne nationale. Actuellement, 84 associations sportives sont enregistrées auprès du Service des sports et de l'activité physique, représentant environ 8'700 membres, dont 3'900 juniors. La répartition par genre est estimée à 60 % d'hommes et 40 % de femmes.

A noter que le Service des sports et de l'activité physique travaille également avec le Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud qui distribue tous les dix ans un questionnaire à l'ensemble des clubs vaudois sur leurs différents besoins. Sur cette base, les chiffres yverdonnois sont analysés. La prochaine édition du questionnaire est prévue en 2026 et des chiffres détaillés pourront donc être communiqués à ce moment-là.

Si les données disponibles permettent de suivre l'évolution du nombre de membres dans les clubs, elles ne donnent toutefois pas d'indications précises sur les besoins spécifiques des associations, ni sur l'existence de listes d'attente selon les disciplines ou les clubs. Selon les tendances tirées auprès des clubs d'importance, en moyenne 150 juniors – filles et garçons – pour le football et plus d'une centaine répartie dans des sports tels que le judo et la gymnastique sont refusé-es ou réorienté-es chaque année vers des clubs partenaires ou régionaux. A noter que ces demandes n'émanent pas que d'Yverdon-les-Bains, mais de toute la région. Le fait que ces structures fonctionnent à leur pleine capacité s'explique par le manque d'infrastructures mais également parfois par la difficulté à trouver des entraîneur-es formé-es.

3. Quelles mesures la Municipalité prévoit-elle pour garantir que tous les enfants désireux de pratiquer un sport d'équipe dans leur ville puissent le faire ?

La Municipalité est pleinement consciente de l'importance de permettre à tous les enfants, quel que soit leur lieu de résidence, de pratiquer un sport d'équipe. Toutefois, cette question ne peut être abordée uniquement à l'échelle locale : les pratiquant-es viennent de l'ensemble de la région, et il est donc essentiel d'adopter une approche élargie et coordonnée.

Dans cette optique, une demande est actuellement en cours auprès du Canton, en collaboration avec l'ADNV, pour le financement d'une Conception des installations sportives régionales. Cette étude, conforme au format recommandé par l'Office fédéral du sport, vise à analyser de manière prospective et sur une période de 10 à 15 ans l'offre et la demande sportives, afin de mieux planifier les infrastructures futures. Il sera important de l'articuler avec la conception cantonale des installations sportives, en attente de précisions du Canton.

Cette étude permettra d'identifier les sports ou les installations les plus sollicités, et de proposer des mesures concrètes et réalistes, tenant compte de l'ensemble du contexte régional. À titre d'exemple, un projet de terrain synthétique football-rugby pour le stade municipal est à l'étude et fera prochainement l'objet d'un préavis au Conseil communal. Ce nouvel équipement augmenterait considérablement la capacité d'accueil, en particulier en hiver ou par mauvais temps. Des rouleaux synthétiques sont également envisagés pour permettre l'utilisation ponctuelle d'autres surfaces lorsque les terrains principaux sont fragiles, en complément d'une mutualisation croissante des espaces verts (comme c'est déjà le cas à la plage ou à la piscine en période hivernale).

Par ailleurs, la Municipalité collabore étroitement avec les clubs locaux, les fédérations et l'Association suisse des services des sports, afin de repenser l'organisation des entraînements et d'optimiser l'utilisation de tous les créneaux disponibles.

Ces mesures s'inscrivent dans une vision à long terme, puisque les investissements réalisés aujourd'hui conditionneront la qualité et l'accessibilité de l'offre sportive pour les vingt prochaines années.

4. Le Plan directeur des sports est-il encore à jour et adapté à l'évolution démographique et aux besoins identifiés des clubs ?

L'élaboration des documents stratégiques relatives à la politique sportive de la Ville relève de la logique suivante. Le Plan directeur du sport et de l'activité physique se décline en plans d'actions (un par législature) qui sont ensuite évalués via les questions d'évaluation du Concept d'auto-évaluation du sport et de l'activité physique. Sur la base de cette évaluation et de ses résultats, de nouveaux documents stratégiques sont produits une fois que les précédents sont échus. En l'occurrence, le Plan directeur du sport et de l'activité physique est valable jusqu'en 2030 et un nouveau plan sera donc rédigé en vue de la législature 2031-2036, avec un horizon de 10 ou 20 ans. Le Service des sports et de l'activité physique planche donc actuellement plutôt sur l'évaluation du Plan d'actions 2021-2026 et sur la rédaction du Plan d'actions 2026-2031.

Les documents stratégiques prennent en compte les besoins des clubs et l'évolution démographique. On trouve par exemple dans le concept d'évaluation les questions suivantes :

- 3b. Quel est le degré de satisfaction des réalisations de la part des utilisateur-trices ?
- 4a. Les acteurs du sport disposent-ils de suffisamment d'infrastructures et de moyens par rapport à leur besoin ?

La réponse à la première question est en cours d'élaboration (un questionnaire sera prochainement adressé aux utilisateur-trices des infrastructures sportives publiques) et la seconde repose principalement sur les résultats du sondage du Canton qui seront connus l'année prochaine, comme mentionné précédemment (réponse à la question 2).

Toutefois, la seule identification des besoins ne suffit pas à développer une politique publique. Il s'agit également d'identifier les actions à réaliser qui ne sont pas toujours citées par les acteurs du sport (dans le domaine de l'intégrité et de l'inclusion par exemple), d'anticiper les défis à venir (diversification des associations actives dans le domaine du sport, accroissement des dynamiques de sédentarité, durabilité, ...) ou encore de s'assurer de l'adéquation de la politique sportive avec les autres politiques publiques dans un souci d'efficacité. Tous ces enjeux figurent au cœur de la stratégie définie par le Service du sport et de l'activité physique. A ce titre, on peut affirmer que le Plan directeur des sports est encore à jour et adapté à l'évolution démographique et aux besoins identifiés des clubs.

Toutefois, les ressources actuellement à disposition du Service des sports et de l'activité physique limitent sa capacité à mettre pleinement en œuvre une politique sportive à la hauteur des ambitions exprimées dans les documents stratégiques. Les montants alloués au soutien des sociétés sportives restent modestes et connaîtront une pression supplémentaire dès l'année prochaine avec la réduction envisagée des subventions Jeunesse + Sport (J+S). Par ailleurs, certaines infrastructures sportives publiques commencent à montrer des signes d'usure, et les budgets alloués aux manifestations restreignent les possibilités de leur développement. Ces éléments appellent à une réflexion sur les moyens à mobiliser pour répondre aux besoins croissants du tissu sportif local.

5. Est-ce que des solutions transitoires (terrains provisoires, partages intelligents des surfaces, etc.) sont-elles envisageables dès la rentrée 2025 ?

Pour les terrains de football particulièrement, le Service des sports suit activement cette question et s'est engagé dans une démarche concrète à travers sa participation au projet national « Optimierung der Nutzung der Fussball-Infrastruktur » (document en cours de traduction), initié dans le cadre de l'Euro féminin 2025 en Suisse. Ce projet, soutenu par l'Association suisse de football et les autorités sportives, vise à optimiser l'utilisation des infrastructures existantes, notamment via une planification plus fine des horaires, une coordination renforcée entre clubs et une meilleure mutualisation des surfaces disponibles. Différents exemples, élaborés notamment avec des villes, sont détaillés pour du court, moyen et long terme. Cela permet entre autres d'intégrer les demandes de joueuses supplémentaires à venir.

A noter également la prochaine ouverture des vestiaires au terrain des Vuagères qui permettront l'utilisation de la nouvelle zone d'entraînement destinée notamment aux juniors.

Ces principes vont être testés avec les clubs locaux. Si ces mesures ne pourront pas produire d'effets immédiats dès la rentrée 2025, étant donné qu'un certain temps est nécessaire pour leur appropriation et mise en œuvre, elles s'inscrivent dans une dynamique de moyen à long terme visant à améliorer durablement l'utilisation des terrains sans dépendre uniquement de nouvelles infrastructures.

6. Serait-il envisageable pour 2026 d'aménager provisoirement en terrain de sport la parcelle 140 qui est pour l'heure affectée en zone sport, le temps de trouver d'autres solutions ? On ne va pas y construire les halles de bus avant plusieurs années et ceci pourrait être une solution temporaire.

La parcelle 140, encore affectée en zone sportive, a fait partie des options étudiées dans le cadre de la planification globale des besoins. Toutefois, la volonté de la Municipalité est de privilégier des solutions durables plutôt que provisoires, afin d'éviter de générer à moyen terme de nouveaux manques ou des déséquilibres dans l'affectation des ressources.

En effet, l'aménagement temporaire de nouveaux sites sportifs implique souvent la mise en place de locaux annexes (vestiaires, sanitaires, etc.), et la multiplication des sites entraîne des défis en termes de gestion, d'entretien et d'optimisation des usages.

C'est pourquoi, dans un premier temps, la priorité est donnée à la densification et à l'optimisation des espaces sportifs existants, afin de répondre aux besoins de manière cohérente, maîtrisée et pérenne.

7. *Le terrain de sport des Vuagères qui est très utilisé est un terrain dont le sous-sol est pollué, classé zone rouge par le canton et donc nécessitant un assainissement obligatoire. On parle de polychlorure de vinyle qui contaminerait les cours d'eau. Combien de temps la Municipalité prévoit d'exploiter ce terrain ?*

Le site des Vuagères, ancienne décharge exploitée entre 1950 et 1975, est inscrit au cadastre cantonal des sites pollués. Depuis 2011, la Ville, sous supervision du Canton, a mené de nombreuses investigations selon l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites) pour caractériser la pollution et en suivre l'évolution. Elle mène d'ailleurs actuellement une investigation de surveillance.

Ces différentes études confirment que l'usage actuel du terrain de sport est conforme et sûr, sans risque direct pour la santé. Aucune restriction d'exploitation n'a été demandée par le Canton.

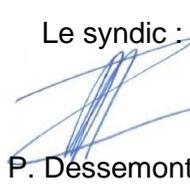
8. *Est-ce que la Municipalité pourrait rendre publiques les données sur les contaminations, les analyses et les surveillances de ces terrains comme les Vuagères et les Rives du Lac ? Jusqu'à quand ont lieu les phrases de surveillance et d'analyse ?*

Les sites des Vuagères et du Parc des Rives sont rigoureusement suivis dans le cadre légal fédéral et cantonal. Des investigations sont en cours. La Municipalité agit en étroite coordination avec le Canton et communiquera les résultats et décisions officielles, une fois celles-ci arrêtées.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :   Le secrétaire :  F. Zürcher

Annexe : Interpellation INT25.08 du 5 juin 2025

Interpellation : Pénurie d'infrastructures sportives à Yverdon : quel avenir pour nos jeunes sportifs ?

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

J'ai pris connaissance avec inquiétude d'une communication récente diffusée par des responsables du football junior à Yverdon. Je vous la lis :

Bonjour à toutes et tous,

Nous tenions à vous informer d'un changement temporaire au sein de notre structure.

En raison du manque d'infrastructures disponibles, nous sommes contraints de réduire le nombre d'équipes juniors D et E pour la saison prochaine.

Les dates des tests pour les futures équipes de E et D vous seront communiquées tout bientôt.

À savoir que nous ne pourrons inscrire que 2 équipes de juniors E et 2 équipes de juniors D (dont une composée de joueuses).

Chaque enfant sera orienté vers un club partenaire s'il n'est pas retenu pour les futurs tests afin qu'il puisse continuer à jouer au football dans les meilleures conditions possibles.

Nous espérons qu'une solution pourra être mise en place rapidement, afin de permettre la réintégration de ces équipes dès que possible.

Merci de votre compréhension.

Dans les grandes lignes, c'est potentiellement 80 enfants qui se retrouveront sans équipe prochainement par manque d'infrastructures. Ils seront réorientés vers d'autres club, mais les autres clubs sont eux aussi confrontés à des problèmes de pénuries d'infrastructures.

Si faute d'infrastructures suffisantes on doit réduire les équipes de football, y compris de équipes de football féminin, c'est un constat alarmant qui pose une série de questions de fond sur la politique sportive de notre ville et sur les priorités de la Municipalité. Alors que la population yverdonnoise ne cesse de croître, les besoins en infrastructures sportives – en particulier pour la jeunesse – sont de plus en plus criants.

Dès lors, j'interpelle la Municipalité pour obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Quelles sont les raisons concrètes de cette pénurie d'infrastructures ? Est-ce un problème de terrain, de planification, de priorisation politique ou d'entretien ? Ou est-ce que certains sports ont beaucoup plus de succès qu'avant ?
2. Combien d'enfants yverdonnois sont actuellement sur liste d'attente ou risquent de ne pas pouvoir jouer dans leur club local ? Disposez-vous de chiffres précis ? Pour le football, mais également pour les autres sports.
3. Quelles mesures la Municipalité prévoit-elle pour garantir que tous les enfants désireux de pratiquer un sport d'équipe dans leur ville puissent le faire ?

4. Le Plan directeur des sports est-il encore à jour et adapté à l'évolution démographique et aux besoins identifiés des clubs ?
5. Est-ce que des solutions transitoires (terrains provisoires, partages intelligents des surfaces, etc.) sont-elles envisageables dès la rentrée 2025 ?
6. Serait-il envisageable pour 2026 d'aménager provisoirement en terrain de sport la parcelle 140 qui est pour l'heure affectée en zone sport le temps de trouver d'autres solutions. On ne va pas y construire les halles de bus avant plusieurs années et ceci pourrait être une solution temporaire.
7. Le terrain de sport des Vuagères qui est très utilisé est un terrain dont le sous-sol est pollué, classé zone rouge par le canton et donc nécessitant un assainissement obligatoire. On parle de polychlorure de vinyle qui contaminerait les cours d'eau. Combien de temps la Municipalité prévoit d'exploiter ce terrain ?
8. Est-ce que la Municipalité pourrait rendre public les données sur les contaminations, les analyses et les surveillances de ces terrains comme les Vuagères et les Rives du Lac ? Jusqu'à quand ont eu lieu les phases de surveillance et d'analyse ?

À l'heure où le sport est unanimement reconnu pour ses bienfaits éducatifs, sociaux et sanitaires, il est essentiel que notre ville n'abandonne pas sa jeunesse faute de planification adéquate ou de manque d'infrastructures. Une politique ambitieuse en matière d'infrastructures sportives ne peut plus attendre et il faut que la Municipalité soit claire s'il manque de moyens ou s'il faut plus de terrains. Yverdon a souvent eu une politique du sport plutôt ambitieuse, j'espère que ça continue, mais comment faire pour rassurer les jeunes sportifs de notre région sur les doutes actuels.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Ruben Ramchurn

Conseiller Communal

Yverdon pour Tous